

La lettre de Roujan



Bulletin d'Information Municipal N°28

Août 2025

LE MOT DU MAIRE

Alors que nous approchons de la fin de ce mandat municipal, je souhaite vous présenter les principales actions menées par la municipalité depuis 2020.

Nous vous avons informés à mi-mandat, en avril 2023, des différents projets déjà réalisés et de ceux à venir.

Durant ces cinq années, nous avons travaillé avec constance pour améliorer le cadre de vie, renforcer les services publics de proximité, améliorer les infrastructures, entretenir les bâtiments communaux, et accompagner les enseignants des écoles en leur fournissant le matériel informatique nécessaire au développement du numérique dans les classes.

Ces projets ont été menés en concertation avec les habitants, les associations, les acteurs du territoire et les services de la commune.

Ils traduisent l'engagement de la collectivité pour un développement harmonieux, inclusif et durable de notre village.

Je vous invite à consulter le bilan complet des projets menés à bien et de ceux qui n'ont pas pu aboutir sur le document joint à la lettre de Roujan.

CCAS PLURICOMMUNAL

La braderie d'été qui a eu lieu le mercredi 2 juillet a dû raccourcir le temps de présence des bénévoles et des organisateurs en raison de la canicule qui sévissait ! Malgré cette courte durée de 3h, toutes ventes confondues, **la somme de 803€ a été atteinte**. Encore un grand

merci à toutes celles et à tous ceux qui se mobilisent pour organiser cette journée, ainsi qu'à tous les généreux donateurs.



FESTIVITÉS ESTIVALES

La fête nationale a été célébrée dans la convivialité, avec les jeux pour les enfants en matinée, organisés par la municipalité, la retraite aux flambeaux en soirée avec la déambulation dans les rues derrière, le Hérisson, les Minettes, la fanfare et enfin le traditionnel feu d'artifice qui n'a déçu aucun d'entre nous !



La fête locale a profité du beau temps pour accueillir danseurs, flâneurs, et amateurs de musique. De nombreux convives ont participé aux repas préparés par le Comité des Festivités Roujanaises.

RENTRÉE SCOLAIRE

Après ces derniers jours de vacances, la rentrée dans nos écoles maternelle et élémentaire, est fixée le lundi **1^{er} septembre**. En raison des travaux, un

passage sécurisé sera mis en place pour accéder à l'école Lucie Aubrac.

Suite au départ de Madame Donaint, c'est Madame Delouard qui a été affectée à l'école de Roujan. Elle prendra le poste de directrice, Monsieur Audren ayant souhaité quitter ses fonctions de directeur, nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe enseignante et dans notre commune.

Cette année, nous comptabilisons 68 élèves en maternelle et 133 élèves en élémentaire, soit 201 enfants pour 8 classes.

Les enseignants de maternelle, à l'école Jules Ferry, afficheront vendredi 29 août, en fin d'après-midi, les horaires d'accueil pour les élèves PS, MS et GS.

C'est toujours le même prestataire, la société Sud-Est traiteur, qui préparera les repas du restaurant scolaire.



MATINÉE DES ASSOCIATIONS

Comme tous les ans, les associations sont invitées à participer à la matinée organisée par la municipalité.

Elle aura lieu le **dimanche 7 septembre de 10 h à 12 h au jardin Bastard Senaux**.

Nous espérons que toutes les activités culturelles et sportives seront présentes. L'ensemble du Conseil municipal accueillera les nouveaux roujanais à partir de 11 h 30. Ceux qui ne se sont pas encore manifestés doivent téléphoner en mairie (04.67.24.60.66) pour s'inscrire. Cette rencontre permet d'échanger avec les élus

et de connaître les activités proposées dans notre village.

Cette matinée conviviale se terminera autour du verre de l'amitié.

ARRÊT MINUTE

Un nouvel arrêt minute a été créé sur l'avenue de Pézenas au niveau du garage municipal, afin de favoriser l'accès aux différents commerces installés.

TRAVAUX

Les entreprises travaillant sur l'espace Jean Raynal reprennent leur activité à compter du 25 août.

Le retard pris en raison des fouilles archéologiques a repoussé l'achèvement du projet de plusieurs mois.

Dès le 15 septembre, les travaux pour la nouvelle cantine et l'accueil de loisirs périscolaires (ALP) à l'école Lucie Aubrac, commenceront.

Le chantier sera complètement isolé de la cour de récréation des élèves, afin de protéger leur sécurité.

Nous savons que ces 2 chantiers concomitants gêneront les habitudes des parents qui accompagnent leurs enfants à l'école, mais ensuite les élèves profiteront de locaux mieux adaptés.

A compter du 4 septembre la toiture du CCAS sera entièrement restaurée : suppression des plaques d'amiante et pose d'une toiture traditionnelle, montant des travaux : 49 260 € HT.

Rénovation début septembre, des sols, des peintures et de l'électricité du Foyer Rural, suite aux dégâts des eaux de pluie.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)



Le PLUI en cours d'élaboration arrive dans les dernières phases. Un commissaire enquêteur est à l'écoute des administrés pour les dernières remarques ou réclamations, il y a 3 permanences de prévues dans la salle du Conseil municipal à la Mairie de Roujan.

La première a eu lieu le 18 août, les suivantes sont programmées le 3 septembre de 9 h à 12 h, et le 29 septembre de 14 h à 17 h.

ENVIRONNEMENT

Le mûrier platane dit « arbre de biche », situé près du centre ancien, ayant rendu l'âme, nous avons dû l'arracher.

Un magnifique olivier a été planté en remplacement.



RENOUVELLEMENT DE MATÉRIEL

En raison de la vétusté et des difficultés à manipuler les plateaux en bois utilisés comme tables à la salle polyvalente, la municipalité a budgété l'achat de 60 tables pliantes et empilables sur chariot.



De même, en raison de nombreuses chaises cassées ou en très mauvais état l'achat de 400 nouveaux sièges a été validé.

Nous avons déjà reçu les tables, les chaises seront livrées prochainement.

Ces achats devenus indispensables rendront service aux nombreux utilisateurs de la salle polyvalente.

L'ancien matériel continuera à être utilisé en extérieur par les associations et pour la location.

INCIVILITÉS

Voici des photos parlantes sur les incivilités de certains de nos administrés !! Ceci n'est qu'un petit aperçu de ce que nous découvrons tous les jours.

Les sacs fermés posés directement au sol, sont tout de suite ouverts par les animaux errants, et leur contenu est répandu partout.



Comment peut-on agir ainsi ?

Être à l'origine d'un tel dépôt d'ordures est inadmissible ! Aucun respect pour la

commune, pour ses concitoyens, et pour les employés communaux qui doivent intervenir plusieurs fois dans la semaine pour enlever tous ces déchets !

A tous ceux qui sont concernés par ces incivilités ayez un peu de respect et prenez conscience du rôle de chacun dans la vie du village.

PRIX DE L'EAU POUR 2026

Le comité syndical du SMEVH, notre fournisseur en eau potable, a voté une **augmentation du prix du m³ d'eau**, à compter du 1^{er} janvier 2026.

- Augmentation de 5 % de 0 m³ à 70 m³
- Augmentation de 10 % de 71 m³ à 300 m³
- Augmentation de 15 % au-delà de 300 m³
- Augmentation de 5 % de la prime fixe pour tous les compteurs.



Nous portons à votre connaissance l'incidence sur la facture annuelle :

Pour **70 m³** vous paierez **16,59€ en plus**.

Pour **180 m³** vous paierez **34,98€ en plus**.

Pour **300 m³** vous paierez **72,58€ en plus**.

Pour **500 m³** vous paierez **135,28€ en plus**.

BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF)

Pour rappel :

Quand une habitation est située dans le périmètre de protection de l'Eglise Saint-Laurent et que vous souhaitez faire des travaux, des modifications de façades, ou installer des panneaux photovoltaïques, vous déposez un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie.

Ce document est envoyé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et c'est l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui accorde l'autorisation ou non.

La Mairie doit obligatoirement respecter sa décision !

DÉMARCHES EN LIGNE

Pensez à vous connecter régulièrement sur le site de la commune : roujan.fr

Vous pouvez trouver toutes les informations utiles, contacter par mail les élus ou le secrétariat.

Vous pouvez aussi sur service-public.fr :

- Procéder à votre recensement obligatoire dès l'âge de 16 ans, pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Si le jeune ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...)

- Demander votre inscription sur les listes électorales.

- Déclarer un changement d'adresse.

- Demander un acte d'état civil.

- Déposer un dossier PACS.

- Demande préalable de travaux,

- Déclaration d'ouverture de chantier dans le cadre d'un permis de construire.

ÉTAT CIVIL

M. le Maire et le Conseil municipal ont le plaisir de faire part de la naissance de :

DESBORDES Alice, née le 20 juin 2025 à Béziers

BELLAL Mahina, née le 20 juin 2025 à Montpellier

MILLION RUFFIER Eva, née le 09 juillet 2025 à Béziers

LO CRASTO Victoria, née le 06 août 2025 à Béziers

BOIVIN Livio, né le 15 août 2025 à Montpellier

De l'union de :

HERNANDEZ Mikaël avec CUCCHIARA Stéphanie, célébrée le 12 juillet 2025

THIBAUDAT Jérémy avec BIAUJAUD Virginie, célébrée le 23 août 2025

PROUVEUR Frédéric avec DUBUS Christine, célébrée le 23 août 2025

Et le regret de faire part du décès de :

MARC Marie-Renée, décédée le 19 juin 2025 à Béziers

FRANC Robert, décédé le 25 juin 2025 à Fabrègues

BANON Marie-Pascale, décédée le 30 juin 2025 à Roujan

RECCHIA Béatrice, décédée le 03 juillet 2025 à Roujan

MARRES Myriam, décédée le 12 juillet 2025 à Montpellier.